

FICHE TECHNIQUE

Référence : 56013101

Désignation : Gel destructeur d'odeurs BOLDAIR thé vert 300 gr

CARACTERISITIQUES

Boldair gel destructeur d'odeurs est un destructeur d'odeurs permanent forme de gel solide

Il ne masque pas les mauvaises odeurs mais les détruit radicalement

Fonctionne par évaporation de ses agents actifs naturels : ils entrent en contact avec les molécules malodorantes en suspension dans l'air et les détruisent. Grâce à sa grille de diffusion, le gel s'évapore de façon régulière ayant une efficacité permanente et durable (jusqu' à 6 semaines).

Il est efficace sur toutes les mauvaises odeurs: tabac, cuisine, poubelles, toilettes, moisissures, renfermé, animaux, peinture, ...

Non toxique et biodégradable, il ne dégage pas de gaz

S'utilise partout où les odeurs persistent : maison, voiture, bureau, vestiaires, collectivités, ...



CONSEIL D'UTILISATION

Pour mettre Boldair gel destructeur d'odeurs en service : - Otez le couvercle - Placez Boldair gel destructeur d'odeurs à proximité de la source des mauvaises odeurs. - Laissez agir

Boldair gel destructeur d'odeurs est efficace pour une surface de 30 m2. Pour des surfaces plus importantes, utilisez plusieurs pots.

Ne jetez pas le résidu, il est encore efficace, mettez-le dans un placard, une armoire, un sac d'aspirateur.

CONDITION NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser les désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

PRECAUTION A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long-terme pour l'environnement aquatique.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Porter un appareil de protection des yeux/ du visage.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

pH : 7.00

Densité : 1g/cm³

Stabilité chimique : le produit est stable

REGLEMENTATIONS.

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX: 601-029-00-7	GHS02, GHS07, GHS09	Xi,N	[1]	0 <= x % < 2.5
CAS: 5989-27-5	Wng	Xi;R38-R43		
EC: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226	N;R50/53		
REACH:	Skin Irrit. 2, H315	R10		
01-2119529223-47	Skin Sens. 1, H317			
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE (LIMONENE)	Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1			

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation par mélange avec d'autres produits ou sur-exposition sortir à l'air libre.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements souillés puis rincer la peau à l'eau froide.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau froide pendant plusieurs minutes.

Demander l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Contacter le Centre anti-poison.

PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Possibilité d'irritation des yeux et des muqueuses en l'absence de rinçage immédiat.

« Ce document a une valeur informative. La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence. »